

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
BOURGOGNE-FRANCHE-
COMTÉ BRETAGNE CENTRE-
VAL DE LOIRE CORSE GRAND EST
ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE
NOUVELLE-AQUITAINE OCCITANIE
227^e SESSION EN RÉGION
PAYS DE LA LOIRE PROVENCE-
ALPES-CÔTE D'AZUR
GUADELOUPE MARTINIQUE GUYANE
20 SEPTEMBRE - 21 OCTOBRE 2022
LA RÉUNION MAYOTTE AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ BRETAGNE
CENTRE-VAL DE LOIRE CORSE
GRAND EST HAUTS-DE-FRANCE
ÎLE-DE-FRANCE NORMANDIE
NOUVELLE-AQUITAINE OCCITANIE
PAYS DE LA LOIRE PROVENCE-
ALPES-CÔTE D'AZUR GUADELOUPE
MARTINIQUE GUYANE LA RÉUNION
MAYOTTE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

SESSION EN RÉGION PAYS DE LA LOIRE

4 semaines du mardi matin au vendredi après-midi

OUVERTURE

**20
SEPT**

LE MANS

Semaine 1

**20-23
SEPT**

LE MANS

Semaine 2

**27-30
SEPT**

LA ROCHE
SUR YON
(internat)

Semaine 3

**11-14
OCT**

ANGERS

Semaine 4

**18-21
OCT**

NANTES

CLÔTURE : 21 OCTOBRE 2022 NANTES

PARTICIPATION AU COÛT DE LA SESSION

1 600 € (délivrant le titre d'auditeur)

INSCRIPTION www.ihedn.fr

Rubrique "Se former" puis "Sessions en région"

Pour plus d'informations, contact : sr@ihedn.fr

UNE MÉTHODE ÉPROUVÉE LE "TRIPTYQUE PÉDAGOGIQUE"

- des conférences-débats assurées par des intervenants de haut niveau ;
- des visites de terrain à haute valeur ajoutée au regard des enjeux de défense et de sécurité ;
- des travaux en comité impliquant une réflexion collective sur une question d'actualité, en lien avec le contexte régional.

PUBLIC CONCERNÉ

La session regroupe environ 45 auditeurs âgés de 30 à 55 ans, civils et militaires :

- personnalités civiles exerçant de hautes responsabilités dans les différents secteurs d'activité économique, sociale, scientifique, juridique, culturelle ainsi que dans le domaine de la presse écrite et audiovisuelle, des cultes, des associations et des syndicats ;
- élus locaux, nationaux, européens ;
- militaires : officiers des trois armées et de la Gendarmerie, du grade minimum de lieutenant-colonel ou équivalent ;
- fonctionnaires et agents publics de catégorie A/A+, relevant des 3 fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) ;
- cadres dirigeants d'entreprises du secteur public.